© Archive N.L.

TARGNION « OUT » 6 MOIS

VERVIERS SE RETROUVE SANS SA BOURGMESTRE

© Archive F.H.

L'AVIS DES EXPERTS

« Elle gardera son traitement »

Les questions soulevées par la longue absence de Muriel Targnion

La longue absence, pour cause de maladie, de Muriel Targnion suscite de nombreuses questions concernant par exemple celles qui concernent son remplacement, le payement de son traitement de bourgmestre ou encore la durée possible d'un tel congé. Nous avons posé ces questions au politologue Pierre Verjans et au chroniqueur Michel Henrion.

1 Quelles sont les conditions pour qu'un bourgmestre soit en maladie ?

Comme l'explique le chroniqueur Michel Henrion, c'est le code de la démocratie locale qui régit le fonctionnement des communes wallonnes.

« Il a été réformé en mars 2018. Alors que cela était uniquement possible pour les conseillers communaux, les modifications apportées permettent notamment au bourgmestre et aux échevins de se mettre en congé de leur mandat pour cause de maladie, à condition d'être couverts par un certificat médical d'incapacité de minimum 3 mois ».

« Une motion de méfiance constructive ne pourrait pas être déposée avant le mois de juin 2020 »

Michel Henrion

2 Quelle est la durée maximale d'un congé de maladie d'un maïeur ?

Alors que de gros dossiers sont en passe d'être concrétisés et que Verviers est face à de gros défis, la Ville peut-elle être gérée indéfiniment par un bourgmestre faisant fonction et qui assure l'intérim dans l'attente de Muriel Targnion ? Selon Michel Henrion, le code de la démocratie locale ne prévoit pas de délai maximum du congé de maladie. En pratique un bourgmestre faisant fonction pourrait donc diriger une commune durant plusieurs mois voire plusieurs années.

Dans le cas de Muriel Targnion, sauf démission, seule une motion de méfiance constructive pourrait contraindre la bourgmestre à renoncer à ses fonctions.

« Dans ce cas, il faudrait une majorité alternative et cette motion ne pourrait pas être déposée avant le mois de juin 2020 soit 1,5 an après la constitution du collège ».

3 Un bourgmestre peut-il choisir l'échevin qui le remplace ?

Oui. Muriel Targnion a désigné Alexandre Loffet en tant que bourgmestre faisant fonction. Un choix qui peut paraître surprenant alors qu'Alexandre Loffet n'est pas le premier échevin et qu'il n'est pas parmi ceux qui avaient récolté le plus de voix lors du scrutin d'octobre 2018.

Une décision qui, selon Pierre Verjans, n'est pas si peu courante. « Lorsqu'il est absent, un bourgmestre a la liberté de déléguer ses fonctions à l'échevin de son choix. Il n'y a pas de règle en la matière et il est fréquent qu'un 1er échevin n'assure pas l'intérim ».

« Cela se présente très régulièrement lorsque l'on est dans une coalition et que le premier échevin n'est pas de la couleur politique du bourgmestre », ajoute Michel Henrion.

4 Un bourgmestre en congé de maladie perçoit-il son salaire ?

Oui. En étant bourgmestre, Muriel Targnion a un traitement annuel brut de 106.646 euros (indexation comprise) soit 8.637 euros brut par mois. Montant auquel il faut ajouter un pécule de vacances et une prime de fin d'année.

Les questions que pose la longue absence de Muriel Targnion. © C.D.

La bourgmestre va-t-elle continuer à bénéficier de son traitement alors qu'elle a délégué ses fonctions ? Son salaire sera-t-il réduit comme c'est le cas pour certains travailleurs en incapacité de longue durée ? Pour répondre à ces questions, Michel Henrion s'en réfère au code de la démocratie locale et estime que le traitement reste dû au bourgmestre, même si son absence, couverte par un certificat médical est assez longue.

« Lorsqu'il est absent, un bourgmestre a la liberté de déléguer ses fonctions à l'échevin de son choix »

Pierre Verjans

5 Est-il fréquent que des bourgmestres soient absents de longue durée ?

Pour Pierre Verjans, il est relativement fréquent que des bourgmestres soient écartés du mayorat pour cause de maladie. « La durée de leur absence varie, mais on peut imaginer qu'elle atteigne plusieurs mois pour la personne qui subi, par exemple, un traitement contre le cancer. »

Autre absence remarquée, celle d'Armand De Decker, qui était bourgmestre d'Uccle et qui a été couvert par un certificat médical durant plusieurs mois, pendant l'affaire du Kazakhgate. Avant de démissionner. « On ne peut cependant pas comparer ce cas à celui de Muriel Targnion puisque les législations sont différentes en Région wallonne et à Bruxelles », conclut Michel Henrion.

FRANÇOISE PEIFFER

ÉDITO

De grandes décisions sans la capitaine

Bruno Beckers
CHEF D'ÉDITION

Si elle est surprenante par sa durée, l'absence de Muriel Targnion pour les prochains mois ne surprend pas nécessairement les observateurs de la politique verviétoise. Voilà plusieurs semaines qu'on avait bien remarqué qu'elle s'était faite moins présente et que les congés de maladie se succédaient. On la disait malade, déprimée, en burn-out. Et on entendait même qu'elle se posait des questions sur sa volonté réelle de continuer son mandat.

Bien sûr, on ne peut que lui souhaiter d'aller mieux. De se ressourcer, de se reconstruire, pour revenir en pleine forme et pleine d'idées dans six mois. Et surtout pleine d'allant pour relever les défis importants qui s'annoncent pour Verviers.

Car ne nous voilons pas la face. Si cette décision qu'a prise la bourgmestre ce vendredi a le mérite de clarifier les choses pour les 6 mois à venir, elle intervient à une période difficile pour la Ville… même si elle est, il est vrai, « dans le dur » depuis des années. Après « l'état de grâce » ayant succédé à l'arrivée de Muriel Targnion au mayorat en 2015, le temps de la concrétisation des projets est venu. De grandes décisions doivent encore se prendre et manifestement, c'est moins facile qu'il y a quelques mois.

Les nouvelles ne sont pas bonnes sur le plan des finances, avec notamment un compte 2018 en négatif. Les beaux projets lancés s'avèrent très (trop ?) chers pour les capacités financières de la Ville : la rénovation du Grand-Théâtre, le déplacement de la bibliothèque dans le Grand Bazar… Et les travaux de rénovation de voiries de « Verviers, Ville conviviale » puis le début des démolitions pour le projet City Mall vont paralyser la Ville.

Les grands dossiers sont là, ils doivent s'accompagner de grandes décisions… et Verviers n'aura pas son capitaine élu à la barre pour les prendre. Espérons qu'elle revienne bien en septembre prochain, sans quoi Verviers retombera dans une grande période d'incertitude.

Il souhaite un prompt rétablissement à Targnion

« Pas un projet avec une personne »

Maxime Degey. © N.L.

Avant toute chose, Maxime Degey, leader du MR à Verviers et membre du collège communal à Verviers, espère que la bourgmestre ira mieux. « Je lui souhaite d'aller mieux et de prendre du repos. J'espère qu'elle nous reviendra en forme », confie-t-il. Par ailleurs, le libéral verviétois estime que ça ne devrait pas avoir trop d'incidence sur la suite de la mandature. « On a un projet de ville avec le PS et Nouveau Verviers, pas avec une personne. Le projet ne change pas avec son départ. On a de bons rapports avec Alexandre Loffet, qui va reprendre le mayorat, et on va travailler dans la continuité », continue-t-il.

200017657402

COMMENT SUSPENDRE FACILEMENT VOTRE ABONNEMENT ?

Contactez notre service clientèle au moins 5 jours ouvrables avant votre départ*

par téléphone : 078/15-75-75
par mail : abonnements@sudpresse.be avec en objet « abo suspension vacances »

COMMENT LIRE VOTRE JOURNAL EN VERSION NUMÉRIQUE PENDANT VOS VACANCES ?

Vous avez déjà un compte : rdv sur journal.sudinfo.be avec votre identifiant et votre mot de passe

Vous n'avez pas encore de compte : demandez votre numéro de client au service clientèle en les informant de votre suspension.
Avec celui-ci, rdv sur **sudinfo.be/moninscription** pour créer votre compte.

Le service clientèle est accessible du lundi au vendredi de 8 à 18h et le samedi de 8 à 12h
*suspension de minimum 3 jours